

Fin 2008, début 2009, les 450 foyers qui dépendent à St Mathurin d'un assainissement non collectif, recevront, sans l'avoir demandée, la visite du Technicien du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif). Ils devront l'accueillir et accepter le jugement qu'il portera sur le fonctionnement de leur installation.

Comme à Andard, à Brain, ou à Corné, environ **30%, soit 135 de ces foyers**, devront, dans un délai de 4 ans ou moins, **refaire entièrement leur installation et assumer la totalité de la facture :**

- 70€ pour la visite du SPANC,
- 400€ pour étudier le sol et définir une filière d'assainissement,
- 8000€, environ, pour la construction d'un assainissement conforme.
- 70€ pour le SPANC qui s'assurera de la conformité de la solution et de sa mise en œuvre

Les **autres 315 foyers** devront aussi payer 70€ pour la visite du Technicien. Et pour la moitié d'entre eux, comme à Andard, à Brain, ou à Corné, soit **157 foyers**, ils devront faire **des réparations pour plusieurs centaines d'euros.**

Et dans le même temps, tous continuent à alimenter les aides et subventions distribuées au seul collectif

PAME est soucieuse de l'**épuration** des rejets domestiques mais aussi de l'**équité**.

C'est pourquoi l'association veut que la CCVLA décide dès maintenant que le **SPANC** offre à ceux qui le souhaitent l'**entretien** et la **réhabilitation** de leur installation. Comme pour le collectif, il leur sera demandé de payer une adhésion à la convention comparable au droit de connexion à l'égout et une redevance calculée sur la consommation d'eau.

Nous attendons d'une telle décision que le SPANC garantisse la performance épuratoire de chaque installation, que le coût, grâce à la capacité de négociation du Service Public, soit réduit d'au moins 30% et que la charge financière soit étalée dans le temps.

Au-delà de la fédération **Assainissement 49**, dont PAME est un membre, veut une **solution véritablement équitable** : la mutualisation du collectif et du non collectif au sein d'un service unifié est une solution équitable, performante et économiquement acceptable.

La fédération a écrit aux ministres concernés et aux députés du département demandant que la loi soit changée pour permettre cette solution.

L'Assainissement deviendra ainsi un service accessible à tous ! comme l'eau, l'électricité, le téléphone, le haut débit ... pour une même redevance annuelle voisine de 230€.

Comme PAME, n'attendez pas la visite du SPANC pour vous sentir concernés. En adhérant à PAME vous donnez plus de poids à ses interventions.

Pour en savoir plus, contactez les membres du Bureau :

Joël Bouchet	0241440144	Jocelyne Gougeon	0633731754
Jean Couratier	0241660275	Pierre Metay	0241573065
Jean Marcel Froger	0241573411	Guy Sylvain	0241570782

Envoyez leur un message à pame@assainissement49.fr
Consultez le site www.assainissement49.fr

*Les sociétés AMA et ORTEC offrent aux adhérents de PAME, à jour de cotisation, une ristourne sur le prix de la vidange qui est **obligatoire tous les 4 ans.***